



Newsletter n°133

Le 22 avril 2025

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Sommaire de cette news

1. Informations locales
2. Informations sur les [parcs éoliens annulés](#)
3. [Informations RTE](#) : " plus il y a d'éoliennes, moins il y a de production ! "
4. [Informations FED](#) - pétitions - bulletin [d'adhésion APPGE 2025](#)

1. Informations locales

🚫 Empêchons le **Parc Naturel Régional du Haut Languedoc** de devenir un **parc industriel** ; signer la **pétition de TNE-OE** qui a déjà recueilli 15 331 signatures au 21 avril 2025

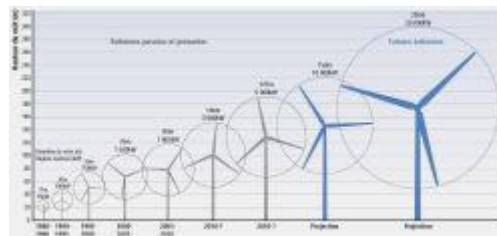
✉ L'APPGE a envoyé, le 11 mars 2025, une lettre aux **députés et sénateurs du Lot** Nous vous transmettrons leur éventuelle réponse. L'APPGE relancera une lettre avant que députés et sénateurs débattent de la PPE 3, suite à la consultation du public sur le projet de troisième édition de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

✉ Un collectif d'association s'est constitué dans le Lot: **Réseau des Résistances et Alternatives Lotoises**. Lire [l'appel de Montfaucon](#) et télécharger la [carte des luttes](#)

🏛 **A Sousceyrac**, la mairie envisage un projet éolien dans les bois communaux. Ce projet est à l'étude : la concertation a commencé les 9 et 12 décembre 2023.

Nous restons vigilants sur ce dossier : vous pouvez télécharger les réponses aux questions [sur le site de Sousceyrac](#).

La mairie nous a précisé : "*La dimension globale du projet (nombre de mâts, hauteur des mâts, puissance et dimension des turbines) ne pourra être définie qu'après la conduite de différentes études (gisement en vent, études environnementales, etc.)*". Aucune certitude sur la hauteur qui pourrait atteindre 200m, ni sur la distance de 1 000m entre éoliennes et habitations, mais un maximum de 5 éoliennes. Attendons que le comité de pilotage définisse le cahier des charges. **Prochaine réunion du comité de pilotage le mardi 13 mai 2025**



🏛 **A Labastide -du-Haut-Mont**, la réunion organisée par Vensolair, le 16 avril, à propos de son projet éolien à Malbouyssou, a vu l'expression d'une forte contestation du projet et de l'argumentation du promoteur . **Télécharger le compte rendu de l'association Vent du Haut-Ségala**.

🏛 **A Parlan (15)** : 4 éoliennes seront construites. Mais **Stop Eole Parlan** poursuit le combat grâce à Maître Izembard et au collectif CASC.

Voici un extrait du communiqué de Stop Eole Parlan : " depuis le 4 décembre 2024, l'association SEPR et l'association du CASC (Collectif Anti-éolien pour la Sauvegarde du Cantal) ont déposé un recours contre la préfecture du Cantal avec la compétence de Maître Izembard et Maître Martinez ".

🔗 TNE-OE : AG plénière le samedi 29 mars

Toutes Nos Énergies
Occitanie Environnement TNE/OE
toutesnosenergies.fr



Télécharger le [compte-rendu de l'AG](#)

Télécharger le [projet d'une lettre en version docx](#) à adresser à votre préfet ou préfète pour obtenir les documents administratifs

préparatoires à un dossier d'installation d'un parc éolien ou photovoltaïque ou ICPE

🔗 **Concernant la distance entre éolienne et habitation**, il est à noter que : " Les préfets peuvent appliquer [l'article L511-44 du code de l'environnement](#) qui prévoit que la distance peut être définie au cas par cas ".

Voici des informations qui pourraient vous intéresser.

Comme sur le site de l'APPGE, les liens **sont en rouge**, soulignés et en gras. Tous les liens en provenance du [site de l'APPGE](#) sont sécurisés (ils sont en https://)

[Retour sommaire](#)

2. Informations parcs annulés📌

Hérault :

" Les condamnations d'exploitants de parcs éoliens, les 7 et 9 avril, ont été saluées comme des victoires importantes pour la prise en compte de la biodiversité par les associations environnementales, tandis que ces jugements inquiètent les énergéticiens. " lire l'article complet dans le journal [Le Monde du 11 avril](#) 2025 ou télécharger [l'article en version pdf](#)

Eoliennes de Bernargues



Mort d'un aigle royal : Lourde condamnation pour l'exploitant des éoliennes du parc de Bernagues dans l'Hérault. Le **tribunal judiciaire de Montpellier** a condamné, ce **mercredi 9 avril**, la société Valéco-Energie renouvelable du Languedoc (ERL) pour destruction d'espèce protégée à la **suspension d'activité du parc de sept éoliennes d'un an** avec **exécution provisoire** "pour éviter la **réitération de l'infraction**". Elles doivent cesser immédiatement de fonctionner,

jugement assorti d'une amende de 200 000 €. Lire le [communiqué du collectif 34](#) ou les articles de la [Dépêche du 9 avril 2025](#) ou de [Fondation 30 millions d'amis](#) ou de [Hérault Tribune](#) ou du journal [La Croix du 9 avril](#)

Eoliennes d'Aumelas

Le tribunal **judiciaire de Montpellier** a reconnu dix sociétés, dont EDF

Renouvelable, responsables de la mort de plusieurs espèces d'oiseaux protégés dont de rares faucons crécerellettes. Elles doivent payer 500 000 € d'amende chacune et **stopper les 31 éoliennes pour 4 mois, période correspondant à la présence pour la nidification du faucon crécerellette**, et ce à **partir du lundi 7 avril**.

De plus, les sociétés devront également publier, à leurs frais, dans les journaux Le Monde, Midi Libre et dans le média en ligne Reporterre, le jugement les

reconnaissant coupables de la " *destruction de 160 individus d'oiseaux et chauves-souris, notamment de faucons crécerellettes* ", a indiqué la présidente du tribunal. Lire dans [Hérault Tribune du 7 avril 2025](#) ou dans le journal [La Croix du 7 avril](#)



Vous pouvez aussi consulter le site de l'UICN " [liste rouge des espèces menacées en France](#) " et VPN-34 nous a fait parvenir la liste éditée en 2016 par UICN Comité français et le Muséum d'histoire naturel des [oiseaux menacés en France](#)

Côte d'Or : Le Conseil d'Etat a statué en faveur de Vercingétorix !

Le Conseil d'État a **définitivement enterré** le projet éolien dans une **décision rendue le 12 mars 2025**, en raison de son impact néfaste sur le site d'Alésia. La présence du chef gaulois et surtout du site archéologique d'Alésia à proximité a été considérée comme incompatible avec la construction d'un parc de 13 éoliennes, envisagé sur 5 communes du territoire : Benoissey, Courcelles-lès-Montbard, Grignon, Montigny-Montfort et Nogent-lès-Montbard. Lire l'article du [Bien Public du 19 mars](#) ou la décision du [Conseil d'Etat du 12 mars](#) 2025

Ardennes : Projet de **63 éoliennes au Mont des Quatre-Faux**, l'autorisation préfectorale **est annulée** par la Cour administrative d'appel de Nancy.

Le parc de 63 éoliennes, avec une hauteur de 200 mètres en bout de pale générerait " *de fortes visibilités en raison du nombre important d'éoliennes dans un rayon de 10 km déjà autorisées dans le secteur. Les seuils d'alerte admis pour apprécier le phénomène de **saturation visuelle** sont largement dépassés pour les habitants de Cauroy, Machault, Mont-Saint-Remy, Dricourt et Pauvres* ". Lire l'article dans [l'Ardennais du 3 avril](#) 2025 ou la décision de [la Cour de Nancy du 3 avril](#) ou [France Info du 4 avril](#) 2025.

Charente-Maritime : Le projet éolien de Balanzac **refusé par la préfecture**. La décision préfectorale a été prise sur **un triptyque réunissant la sécurité, la protection de la nature et la salubrité publique**. La proximité dudit projet avec des massifs classés à risque feux de forêt, doublée de l'avis défavorable du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis), a pesé. Lire l'article dans [Sud-Ouest du 15 avril](#) 2025

Indre : **Le préfet dit non** à un parc éolien à Mâron.

Dans les attendus du jugement, on relève que les 4 aérogénérateurs atteindraient 180 m en bout de pales et que les **risques de collisions avec les chiroptères sont réels**. Lire l'article dans la [Nouvelle République du 21 mars](#) 2025 ou l'arrêté du [préfet de l'Indre du 17 mars](#) 2025

Côtes d'Armor : "On ne touche pas au sanctuaire **du Méné Bré**"

La justice conclut à un **risque d'atteinte patrimoniale** au "sanctuaire" du Ménez Bré et à la chapelle Saint-Hervé. Le préfet avait mis un veto concernant le projet de création de trois éoliennes de 130 m en bout de pales, à Louargat, près de Guingamp (Côtes-d'Armor) : la Cour administrative d'appel de Nantes l'a confirmé. Lire l'article dans [l'ECHO de l'Armor du 17 avril](#) 2025.

Sarthe :

La justice s'oppose à un projet de parc éolien du fait de la **perturbation de la défense aérienne**. La Cour administrative d'appel de Nantes **confirme le veto préfectoral**, opposé au projet d'un parc éolien à **Dissay-sous-Courcillon**, en Sarthe. Les éoliennes perturberaient l'activité de défense aérienne. " *Le balayage des pales des quatre éoliennes prévues perturberait le champ du radar du commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA) de Cinq-Mars-la-Pile (Indre-et-Loire), à 32 km de l'implantation envisagée.* " Lire l'article dans [Ouest-France du 13 avril](#) 2025

L'annonce a été faite en ouverture du **conseil communautaire du Maine Saosnois**, ce jeudi 20 mars 2025 : le projet éolien mené par la société Volkswind dans les communes de **Saint-Rémy-du-Val, Thoiré-sous-Contensor et Les Mées**, a été **rejeté le 12 mars par la préfecture**. En

cause, des lacunes dans le volet environnemental du projet, notamment concernant **les études et impacts sur la biodiversité**. Lire l'article de [Ouest France du 21 mars](#) 2025

Andalousie :



À Lopera, village agricole d'Andalousie, des projets de centrales photovoltaïques prévoient d'exproprier des terres oléicoles, suscitant l'opposition des habitants face à **l'arrachage potentiel de 100 000 oliviers**. Les habitants de Lopera, engagés dans une procédure judiciaire contre les sociétés et l'exécutif régional, dénoncent l'arrachage déjà constaté de 5 000 arbres sur des

parcelles cédées. Face à l'expansion rapide du solaire, nombre d'entre eux entendent défendre leurs terres coûte que coûte. Lire l'article dans [Energynews du 15 avril](#) 2025

[Retour sommaire](#)

3. Informations RTE

RTE a enfin publié son rapport complet disponible en [version pdf](#) ou en [version détaillée](#).

[L'onglet éolien terrestre](#) de cette version détaillée donne des informations et affiche: " *Une année peu favorable pour l'éolien terrestre, avec un faible facteur de charge et un développement des capacités qui ralentit.* " La production éolienne terrestre a **reculé en 2024 par rapport à son niveau de 2023 de 12,6%**, malgré le développement du parc ! Le facteur de charge moyen **affiché est de 21,8%**.

RTE, organisme chargé d'équilibrer l'offre et la demande d'électricité en France a annoncé que le pays était dans une **situation extrêmement tendue due à une surproduction de l'électricité** qui menace le réseau. RTE a dû **débrancher 13 parcs solaires et éoliens depuis le 4 mars 2025** : ce qui représente un chiffre inédit, et cela coûte de l'argent à l'État **puisque'il faut payer pour arrêter la production**. Lire l'article de [RMC du 17 avril](#) ou [France-Info du 17 avril](#) 2025

[Retour sommaire](#)

4. Informations FED

PPE3 : Le constat accablant de l'Académie des sciences

Paris, le 11 avril 2025

La Fédération Environnement Durable (FED) prend acte du très sévère avis de l'Académie des Sciences publié ce 8 avril sur la programmation de l'énergie (PPE3) prévue par le gouvernement. Ce document majeur, rédigé par les plus hautes autorités scientifiques françaises, valide pratiquement toutes les critiques fondamentales portées depuis des mois par la FED.

" **Ce n'est plus un débat politique, c'est un constat scientifique. Le texte de la PPE3 est techniquement bancal, économiquement absurde, et stratégiquement dangereux** ", déclare la FED. Télécharger l'avis de [l'Académie des Sciences du 8 avril](#) 2025

Requête déposée contre l'ADEME pour refus de transmission des données sur les chiffres du CO₂ évité par l'éolien. Lire le communiqué de presse de la [FED du 19 février](#) 2025 et l'émission de [France Culture du 28 février](#) 2025

Pétition : Nous demandons une distance minimale de 1 000 mètres entre éoliennes et habitations - n'hésitez pas à **la signer ou à la faire connaître** pour dépasser les 18 892 signatures au 19 avril 2025

Sur le [site de la FED](#) vous pourrez découvrir les autres actions... ou les communiqués de presse

En 53 secondes, Jancovici "flingue" l'éolien et le solaire

Il condamne ainsi sans appel la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE3) du gouvernement qui consiste à vouloir tripler l'éolien et le solaire avant 2035 en France.

"Essayer de singer les Allemands c'est une énorme bêtise..." voir et écouter [la vidéo du 24 janvier](#) 2025

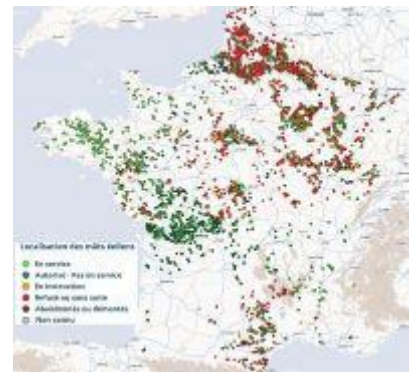
Éolien européen : le glas a sonné ! lire l'article de [Jean-Pierre Riou du 10 février](#) 2025

Attention : les MRAE (Missions Régionales d'Autorité Environnementale) qui doivent donner un avis sur les projets éoliens sont en dysfonctionnement. Lire le communiqué de la **Fédération de l'Environnement Durable (FED) du 16 avril 2024.** "Ce qui entraînera inévitablement des recours devant la justice de la part des associations de protection de l'environnement."

Le site [Popeol-Beta](#) est un outil remarquable et intuitif permettant de **localiser avec précision tous les parcs éoliens en France, y compris les installations en mer.**

Il existe une [carte inter-active](#) permettant aux promoteurs et aux élus de choisir les meilleures places; elle se situe sur le site du gouvernement. Elle est à la disposition de tout le monde, y compris des promoteurs éoliens ou des élus. On peut choisir les couches à visualiser ; certaines sont intéressantes et peuvent être utiles pour dialoguer avec les élus. On peut même faire [apparaître les mâts éoliens](#), en service, en instruction ou refusés... pour

chaque couche, il y a des explications mais la date de mise à jour n'est pas réellement précisée ! Cliquer sur l'image pour l'agrandir.



Sur le site de l'[APPGE](#), nous avons installé une page avec des [documents téléchargeables](#)

📁 Ceux, nouveaux, de " [Belle Normandie Environnement](#) " sur " ce qu'il faut savoir sur les baux emphytéotiques et que les promoteurs éoliens cachent "

🔊 N'hésitez pas à télécharger et à utiliser

📁 Ceux de l'[APPGE](#) ou de la [FED](#)

📁 Le document de [Vent de Colère](#) sur comment rentrer dans les CRE (Comités Régionaux de l'Energie)

📁 Le bulletin [d'adhésion 2025](#) en format pdf.

 Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

 L'avis [négalif du CNPN](#) (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site [avis biodiversite developpement durable](#)

[Retour sommaire](#)

Faisons respecter la loi :

La [loi n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La [loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED

06.43.80.15.87

gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Christian Momboisse, [président](#)

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

[Gilles Forhan, secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [secrétaire adjointe](#)

Brigitte Briard, [présidente d'honneur](#)

Pour vous désabonner

[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)